

LE CORPS EUROPÉEN



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES



La Seconde Guerre mondiale laisse l'Europe exsangue. Pour éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise, les pays européens signent des accords, des conventions et des traités afin de construire une Europe unie.

Certains pays qui ont combattu côte à côte durant le Second Conflit mondial s'allient, notamment par des traités d'autodéfense collective. En 1947, à Dunkerque, Français et Britanniques se promettent ainsi amitié et assistance. L'année suivante, la France et la Grande-Bretagne ainsi que les trois pays du Benelux, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas, manifestent leur volonté de collaborer en "matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective" et signent le traité de Bruxelles, instaurant l'Union occidentale (UO).

La proposition, faite en 1947, par les États-Unis à l'Europe, d'un plan d'aide à la reconstruction, dit "plan Marshall", contribue à la division du vieux continent et à la formation de deux "blocs" qui s'affrontent lors de la guerre froide. Les pays qui acceptent l'offre américaine s'unissent économiquement, pour procéder à leur reconstruction, par la signature d'une convention créant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), future Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Sur le plan militaire, ils se rassemblent au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN). Les pays intégrés dans la zone d'influence soviétique refusent le "plan Marshall" et font corps autour de ce pays.

Zone frontière entre le bloc de l'Ouest et celui de l'Est, l'Allemagne, divisée en deux dès 1949, acquiert une importance stratégique essentielle. L'Allemagne de l'Ouest ou République fédérale d'Allemagne (RFA), souhaite s'insérer dans le système d'alliances qui unit les pays occidentaux.

Par les accords de Paris, signés en 1954, la RFA et l'Italie rejoignent les signataires du traité de Bruxelles au sein d'une Union élargie rebaptisée Union de l'Europe occidentale (UEO). Cette organisation n'a que peu de pouvoir, l'UO ayant, dès 1950, remis ses responsabilités militaires à l'OTAN. À l'issue des accords de Paris, la RFA peut reconstituer son armée et elle intègre l'Alliance atlantique en 1955. Durant la guerre froide, la défense de l'Europe repose donc essentiellement sur l'Alliance atlantique.

Pour éviter l'isolement, tout en maintenant un statu quo à l'Est, la RFA cherche à s'intégrer toujours davantage à l'Ouest. Dans le même temps, tout en restant dans l'Alliance atlantique, la France mène une politique étrangère et de défense indépendante. Elle quitte le commandement intégré de l'OTAN après avoir tenté de rallier la RFA

à sa cause. Le traité de l'Élysée, signé en 1963 par le président de la République française, le général Charles de Gaulle, et par le chancelier allemand, Konrad Adenauer, renforce les relations entre les deux pays, annonçant notamment une collaboration dans le domaine de la défense : échange de troupes, coopération en matière d'armement, mise en place d'un Conseil de défense commun franco-allemand. Il faut cependant attendre 1987 pour que ces décisions soient réellement appliquées. Au sommet de Karlsruhe, la décision est prise de créer la brigade franco-allemande qui voit officiellement le jour en 1989 ; le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) est créé en 1988.

Les relations franco-allemandes s'intensifient encore avec la fin de la guerre froide. Rendue plus forte par sa réunification intervenue en 1990, l'Allemagne veut réaffirmer et approfondir les liens qui l'unissent aux pays de l'Ouest. Parallèlement, la France, face au développement de crises régionales, telle que la guerre en Yougoslavie, qui éclate en 1991, réaffirme sa volonté de développer une politique extérieure et de défense forte et indépendante.

Le "couple moteur" de l'intégration européenne annonce donc, en 1991, sa volonté de voir le multinationalisme développé jusqu'au niveau du corps d'armée. Ce souhait est officialisé par un courrier adressé par le président François Mitterrand et par le chancelier Helmut Kohl au Premier ministre néerlandais, en charge de la présidence de l'Union européenne (UE). Au sommet franco-allemand de La Rochelle, en 1992, les deux chefs d'État décident de créer un corps d'armée européen : le corps européen ou Eurocorps. Bien que résultant d'une initiative bilatérale, cette formation est ouverte aux autres pays de l'UEO. Trois pays décident de lui fournir des troupes : la Belgique, en 1993, puis l'Espagne, en 1994 – l'Espagne ayant elle-même intégré l'UEO en 1988 –, et enfin le Luxembourg, en 1996.

Indépendant de toute organisation militaire, l'Eurocorps, corps d'armée mécanisé multinational, est directement subordonné à un organe "politico-militaire", le Comité commun, où siègent le chef d'état-major des armées et le directeur politique du ministère des affaires étrangères de tous les pays membres de l'Eurocorps. Ce Comité, après avoir été saisi par ceux qui souhaitent voir intervenir cette formation, est seul habilité à se prononcer sur son engagement. Cette décision est prise à l'unanimité des États-membres.

L'Eurocorps acquiert une véritable reconnaissance internationale après la déclaration de Petersberg, en 1992, et surtout à la suite de la déclaration de Rome ainsi que de la signature de l'accord SACEUR, en 1993. Avec la déclaration de Petersberg, qui définit les missions pouvant être conduites sous son autorité, l'UEO devient une

composante essentielle de la défense européenne. Après le mémorandum franco-allemand proposant de mettre le corps européen au service de l'UEO, les pays membres de l'Eurocorps décident, lors du conseil des ministres de l'UEO réuni à Rome, de mettre la formation européenne à la disposition de cette organisation. Par ailleurs, l'accord SACEUR, paraphé, à l'origine, par les chefs d'état-major des armées français et allemand et par le commandant suprême des forces alliées en Europe, place les forces du corps européen à disposition de l'OTAN et définit ses conditions d'emploi dans ce cadre. Cet accord, comme tous les documents concernant l'Eurocorps, sera ensuite signé par tous les pays qui fournissent des troupes à cette formation.

Seule ou associée à d'autres troupes, la formation européenne a trois types de missions : des missions de combat destinées à assurer la défense commune des alliés en application des traités créant l'OTAN ou l'UEO, des missions de restauration ou de maintien de la paix dans le cadre, par exemple, de l'Organisation des nations unies (ONU) ou de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et enfin, des missions humanitaires (assistance à des populations victimes de catastrophes naturelles ou d'agression et évacuation de ressortissants).

L'Eurocorps est commandé par un général originaire d'un pays membre de cette formation, chaque pays, à l'exception du Luxembourg, nommant, à tour de rôle, un titulaire à ce poste pour deux ans : le premier pays à commander le corps européen a été l'Allemagne. L'Eurocorps se compose de deux grands éléments : un quartier général et un ensemble d'unités combattantes.

Installé à Strasbourg depuis le 1^{er} octobre 1993, le quartier général de l'Eurocorps, où travaillent, en temps de paix, environ 1 000 militaires et civils, est la structure multinationale permanente de cette formation. Il se compose du commandement du corps européen, de son état-major et de trois ensembles d'unités dont le rôle est de fournir un soutien logistique au commandement : un bataillon de quartier général dont le commandement est successivement assuré par chacun des pays membres de la formation européenne, quatre détachements de soutien national et l'état-major de la brigade multinationale d'appui au commandement. Au sein du quartier général, Allemands, Belges, Espagnols, Français et Luxembourgeois travaillent quotidiennement ensemble, du niveau le plus élevé jusqu'à l'échelon le plus bas, au sein des services, sections ou bureaux de cette structure. Le corps européen, même s'il a une vocation terrestre, dispose, pour faire face à la majorité de ses opérations qui sont à caractère interarmées, de représentants permanents de la marine et de l'armée de l'air placés auprès du commandant. Les pays intéressés



Vue du quartier "Aubert de Vincelles", au sud de Strasbourg, siège de l'état-major du corps européen.

par le fonctionnement de l'Eurocorps, comme actuellement les Pays-Bas, le Royaume-Uni ou encore la Turquie, sont invités à envoyer des officiers de liaison à l'état-major.

À l'exception de la brigade franco-allemande et de l'état-major de la brigade multinationale d'appui au commandement qui sont toujours, même en période de non-engagement, directement subordonnés à l'état-major de l'Eurocorps, les unités composant cette formation dépendent, en temps de paix, de leur état-major national et stationnent dans leurs pays respectifs. En période d'intervention, elles sont mises par leur gouvernement à la disposition de l'état-major de l'Eurocorps. À effectif plein, le corps européen se compose, en plus de la brigade franco-allemande, de quatre divisions, française, allemande, belge et espagnole, les unités fournies par le Luxembourg étant intégrées, en opération, à la division belge.

Avec, au total, environ 61 000 hommes, 800 chars, 1 000 véhicules de combat d'infanterie, 350 canons d'artillerie et 600 systèmes d'armes antichar, l'Eurocorps est alors le corps d'armée le plus puissant d'Europe occidentale.

En opération, l'Eurocorps peut également avoir sous son autorité des troupes autres que celles des cinq États-membres dont leur pays souhaite qu'elles servent sous son commandement.

Chaque pays est tenu d'assurer le soutien logistique des unités qu'il met à la disposition du corps européen. Le quartier général s'efforce cependant, le plus souvent possible, d'appliquer le principe de "la

nation-pilote" : un pays est responsable, pour l'ensemble des unités de l'Eurocorps, de la logistique dans un domaine particulier. Afin d'éviter une multiplicité des types de matériels, ce qui risquerait de nuire à l'efficacité et augmenterait les coûts, ce principe est toujours appliqué pour le quartier général. Les langues de travail utilisées à l'intérieur de la formation européenne sont le français et l'allemand, chacun devant couramment parler l'une de ces deux langues et parfaitement comprendre l'autre. La langue employée en exercice et en opération est l'anglais.

Pour témoigner de l'importance que représente la création de l'Eurocorps pour la construction de la défense européenne, certains de ses éléments participent, en 1994, sur les Champs-Élysées, au défilé du 14 Juillet.



Eurocorps

Défilé du 14 Juillet 1994.

Opérationnel en 1995, le corps européen est par deux fois engagé en ex-Yougoslavie. Entre les mois de mai 1998 et de décembre 1999, en quatre contingents successifs, près de 470 hommes du quartier général de l'Eurocorps viennent renforcer le quartier général de la SFOR (force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine), représentant jusqu'à environ 37 % de son effectif. Début 2000, le Conseil de l'Atlantique nord donne au corps européen la mission de constituer le noyau du quartier général de la KFOR (force de maintien de la paix au Kosovo) et confie, du mois d'avril au mois d'octobre 2000, le commandement de la KFOR au général commandant le corps européen : c'est la première fois qu'un état-major européen n'appartenant pas à la structure militaire intégrée de

l'Alliance, prend le commandement de forces de l'OTAN. Dès le 17 octobre 2000, à Strasbourg, un hommage ministériel est d'ailleurs rendu à ces hommes.

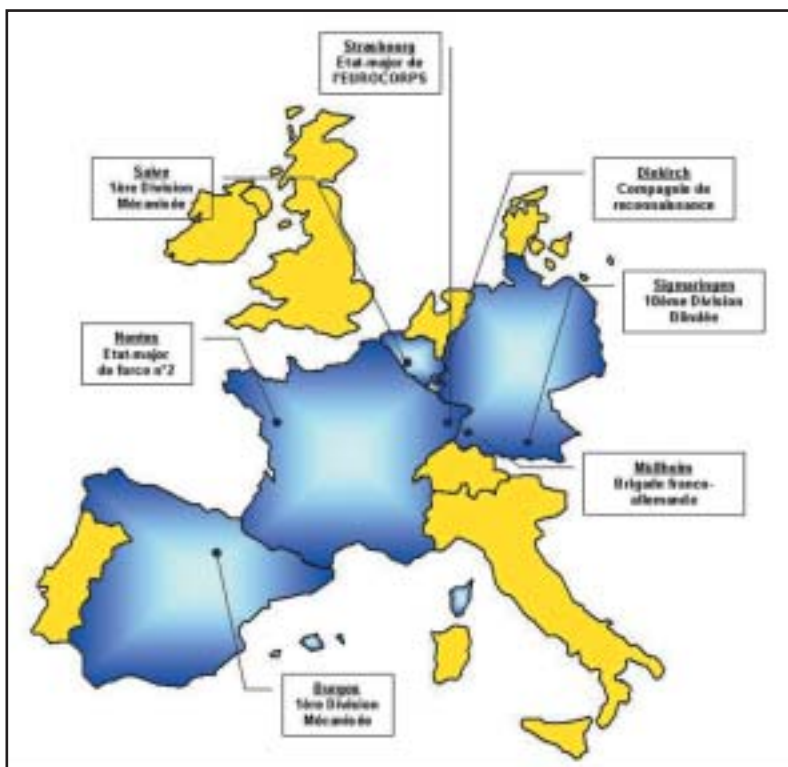


Eurocorps

Passation du commandement de la KFOR le 18 avril 2000.

L'Eurocorps s'intègre pleinement dans l'UE à la fin des années 1990. La France et l'Allemagne proposent, au sommet de Toulouse en 1999, de mettre l'Eurocorps à son service. Cette proposition ayant été retenue quelques mois plus tard au conseil européen de Cologne, l'UE décide fin 1999 au conseil d'Helsinki, de se donner les moyens, d'ici 2003, de déployer dans un délai de 60 jours et de soutenir pendant au moins une année, des forces militaires pouvant atteindre 60 000 hommes dotées de capacités de commandement, de renseignement et de logistique, et, en cas de besoin, soutenues par des éléments aériens et navals. À Helsinki, les pays de l'UE décident en outre de créer de nouvelles structures politiques et militaires afin de permettre à l'Union d'assurer l'orientation politique et la direction stratégique d'opérations militaires : un comité politique et de sécurité, un comité militaire et un état-major européen.

L'Eurocorps est donc, jusqu'au milieu de l'année 2002, en cours de transformation. Ses structures, et particulièrement celles de l'état-major, sont modifiées pour que, complété par les apports des différents pays, il constitue un élément clé de la "force de réaction rapide européenne", tout en étant également disponible pour les opérations de l'OTAN.



Les unités de l'Eurocorps :

À effectif plein, lorsqu'il est organisé en corps d'armée mécanisé, l'Eurocorps se compose, en plus de la brigade franco-allemande, dont l'état-major est stationné à Müllheim (Allemagne), de quatre divisions : pour la France, actuellement, l'état-major de force n° 2, basé à Nantes, avec la 1^{re} brigade blindée et la 1^{re} brigade d'infanterie renforcées, si nécessaire, par des unités d'appui spécialisé ; pour l'Allemagne, la 10^e division blindée (Sigmaringen) avec la 12^e brigade blindée et la 30^e brigade mécanisée ; pour la Belgique, la 1^{re} division mécanisée (Saive) avec les 1^{re}, 7^e et 17^e brigades mécanisées ; pour l'Espagne, la 1^{re} division mécanisée (Burgos) avec les 10^e et 11^e brigades mécanisées et la 12^e brigade blindée ; enfin, pour le Luxembourg, une compagnie de reconnaissance (Diekirch) comportant 180 hommes et intégrée, en opération, à la division belge.

4 mars 1947	Signature, à Dunkerque, du traité d'amitié et d'assistance mutuelle franco-britannique.
5 juin 1947	Proposition, par les États-Unis, du "plan Marshall" aux pays européens.
2 juillet 1947	Refus du "plan Marshall" par certains pays européens dont l'URSS.
17 mars 1948	Signature du traité de Bruxelles créant l'Union occidentale (UO).
16 avril 1948	Signature de la convention instituant l'Organisation européenne de coopération économique (OECE).
4 avril 1949	Signature à Washington du traité de l'Atlantique nord ; son organisation (OTAN) se met en place dès l'automne 1949.
23 mai 1949	Création de la République fédérale d'Allemagne (RFA).
7 octobre 1949	Création de la République démocratique allemande (RDA).
27 mai 1952	Signature du traité de Paris instituant la Communauté européenne de défense (CED) ; le projet est abandonné en 1954.
23 octobre 1954	Signature des accords de Paris : l'UO, élargie à la RFA et à l'Italie, devient l'Union de l'Europe occidentale (UEO).
6 mai 1955	Entrée de la RFA dans l'OTAN.
13 février 1960	Explosion de la première bombe nucléaire française.
22 janvier 1963	Signature, par la France et la RFA, du traité de l'Élysée.
7 mars 1966	Décision du général de Gaulle de retirer la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN.
13 novembre 1987	Sommet franco-allemand de Karlsruhe où est décidée la création de la brigade franco-allemande (BFA).
14 novembre 1988	Adhésion de l'Espagne à l'UEO.
2 octobre 1989	Création officielle de la BFA.
3 octobre 1990	Réunification allemande.
14 octobre 1991	Annnonce par lettre du président François Mitterrand et du chancelier Helmut Kohl au Premier ministre néerlandais en charge de la présidence de l'UE, de la volonté des deux pays de créer un corps d'armée européen.
22 mai 1992	Sommet franco-allemand de la Rochelle donnant lieu au rapport du même nom qui crée l'Eurocorps.
19 juin 1992	Déclaration de Petersberg définissant les missions pouvant être menées sous l'autorité de l'UEO.
30 novembre 1992	Mémoire franco-allemand mettant le corps européen au service de l'UEO.
21 janvier 1993	Signature de l'accord SACEUR mettant l'Eurocorps au service de l'OTAN.

- 19 mai 1993 Conseil des ministres de l'UEO à Rome mettant l'Eurocorps à la disposition de l'UEO au sein des forces relevant de l'UEO (FRUEO).
- 25 juin 1993 Entrée de la Belgique dans l'Eurocorps.
- 1^{er} octobre 1993 Installation de l'état-major de l'Eurocorps à Strasbourg et subordination de la BFA à l'Eurocorps.
- 1^{er} juillet 1994 Entrée de l'Espagne dans l'Eurocorps.
- 14 juillet 1994 Participation de l'Eurocorps au défilé du 14 Juillet.
- 7 mai 1996 Entrée du Luxembourg dans l'Eurocorps.
- Mai 1998-déc. 1999 Participation de l'Eurocorps à la SFOR (force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine).
- 3-4 décembre 1998 Sommet franco-britannique de Saint-Malo : le Royaume-Uni accepte que l'UE soit habilitée à traiter des questions de sécurité et de défense.
- 29 mai 1999 Sommet franco-allemand de Toulouse durant lequel les deux pays proposent de mettre le corps européen au service de l'Union européenne (UE).
- 3-4 juin 1999 Conseil européen de Cologne durant lequel les pays membres de l'Eurocorps proposent de mettre cette formation au service de l'UE.
- 22 novembre 1999 Signature par les cinq nations membres du "Rapport de Luxembourg", qui précise les mesures à mettre en œuvre pour la transformation de l'Eurocorps en corps de réaction rapide.
- 9-10 décembre 1999 Conseil européen d'Helsinki durant lequel l'UE décide de créer une force de réaction rapide.
- 28 janvier 2000 Mandat donné par l'OTAN à l'Eurocorps de constituer le noyau du quartier général de la KFOR (force de maintien de la paix au Kosovo) et d'en assurer le commandement.
- Mars-octobre 2000 Participation de l'Eurocorps à la KFOR.
- 27 juillet 2000 Proposition de l'Eurocorps comme poste de commandement (PC) de force de réaction rapide de l'OTAN.
- 30 août 2000 Déclaration de l'Eurocorps à l'UE comme PC, au titre de l'objectif global fixé au conseil européen d'Helsinki.
- 13 novembre 2000 Conseil des ministres de l'UEO à Marseille : abandon de la majeure partie des activités de l'UEO au profit de l'UE (en particulier du Centre satellitaire et de l'Institut d'études de sécurité).
- 5-16 novembre 2001 Exercice de gestion de crise COBRA 2001 de l'Eurocorps en Espagne, avec la participation de 5 000 hommes de 10 nations.
- Juin 2002 L'Eurocorps achèvera sa montée en puissance pour être pleinement opérationnel comme corps de réaction rapide.

L'insigne du corps européen :

L'insigne de l'Eurocorps est le symbole de l'unité, de la cohésion et de l'intégration. Il se décline en deux variantes : l'écusson et l'insigne de béret.

L'écusson du corps d'armée européen est porté par tous les membres du quartier général de l'Eurocorps depuis sa création. La couleur bleue qui compose son fond et les étoiles jaunes qui y sont apposées rappellent le drapeau de l'Union européenne (UE), lui-même bleu avec douze étoiles jaunes disposées en cercle. Cette référence est renforcée par le dessin des contours du continent européen qui matérialisent les limites de l'UE et symbolisent l'engagement du corps européen pour la paix et la sécurité au profit de l'Union, le glaive indiquant la vocation combattante de ceux qui portent cet insigne.

Le béret bleu foncé que portent les soldats de l'Eurocorps est, à l'origine, celui de la brigade franco-allemande. Il est orné, depuis la fin de l'année 2000, d'un insigne de béret circulaire argenté sur lequel se retrouvent les mêmes symboles que sur l'écusson : étoiles, contours du continent européen et glaive.



Pour en savoir plus :

Gaillard Jean-Michel et Rowley Anthony, *Histoire du continent européen de 1850 à la fin du XX^e siècle*, 1998.

Hottiaux Laurent et Liponska-Laberou, *La politique européenne de la défense*, 2001.

"L'Eurocorps et les identités européennes de défense : du gage franco-allemand à la promesse européenne", Haine Jean-Yves in *Les documents du C2SD*, n° 33, janvier 2001.

Site Internet du corps européen : www.eurocorps.org



Eurocorps

Strasbourg, journée de l'Europe, 9 mai 2001 : levée des couleurs devant le parlement européen.

Ministère de la défense
Secrétariat général pour l'administration
Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives
14, rue Saint-Dominique
00450 ARMÉES

Photo de couverture : Drapeaux des cinq états membres du corps européen, Bruxelles le 21 juillet 1994 – Eurocorps.